



MÉTHANISATION

Accompagnement vers la certification de durabilité Red II

Les + OBJECTIFS

- Préparer à la certification obligatoire RED 2
- Analyser les critères de durabilité et évaluer le bilan matière et les émissions de gaz à effet de serre
- Répondre aux exigences réglementaires de la directive des énergies renouvelables (RED)

Pour QUI ?

- Les unités de méthanisation :
 - en injection > 200 Nm³/h
 - en cogénération > à 800 kWc.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- **Diagnostic des sites**
- **Recueil des données :** enregistrement entrées et sorties, identification des parcelles productrices, des contrats (apporteurs, utilisateurs digestat, maintenance,...), analyse du process pour suivi des lots de matière
- **Analyses des données :** évaluation des critères de durabilité pour l'ensemble des intrants, établissement d'un bilan matière (équilibre entre matière entrantes et matière sortantes), bilan d'émissions de GES : (vérification que la production de biogaz permet de baisser les émissions de GES / énergie fossile).
- **Propositions d'actions**
- **Accompagnement durant l'audit**



BÉNÉFICE CLIENT :

- **Répondre à l'obligation** de certification de durabilité
- **Anticiper l'audit** avec un audit blanc et la préparation des documents
- **Améliorer** le suivi de la traçabilité
- Les certificats de durabilité pourront être valorisés pour le client pour les certificats d'origine



DOCUMENTS REMIS :

- Dossier regroupant l'ensemble des documents nécessaires à la certification
- Plan d'actions pour répondre au cahier des charges de RED II



Infos pratiques

Contacts

Camille Dolinar
03 88 19 17 85
camille.dolinar@alsace.chambagri.fr

Céline Veit
03 88 19 17 08
Celine.veit@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

